

Quartiers faisant l'objet d'une convention de rénovation urbaine

prévue à l'article 10 de la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine.

Carte au 1/25 000

N° Convention : 029

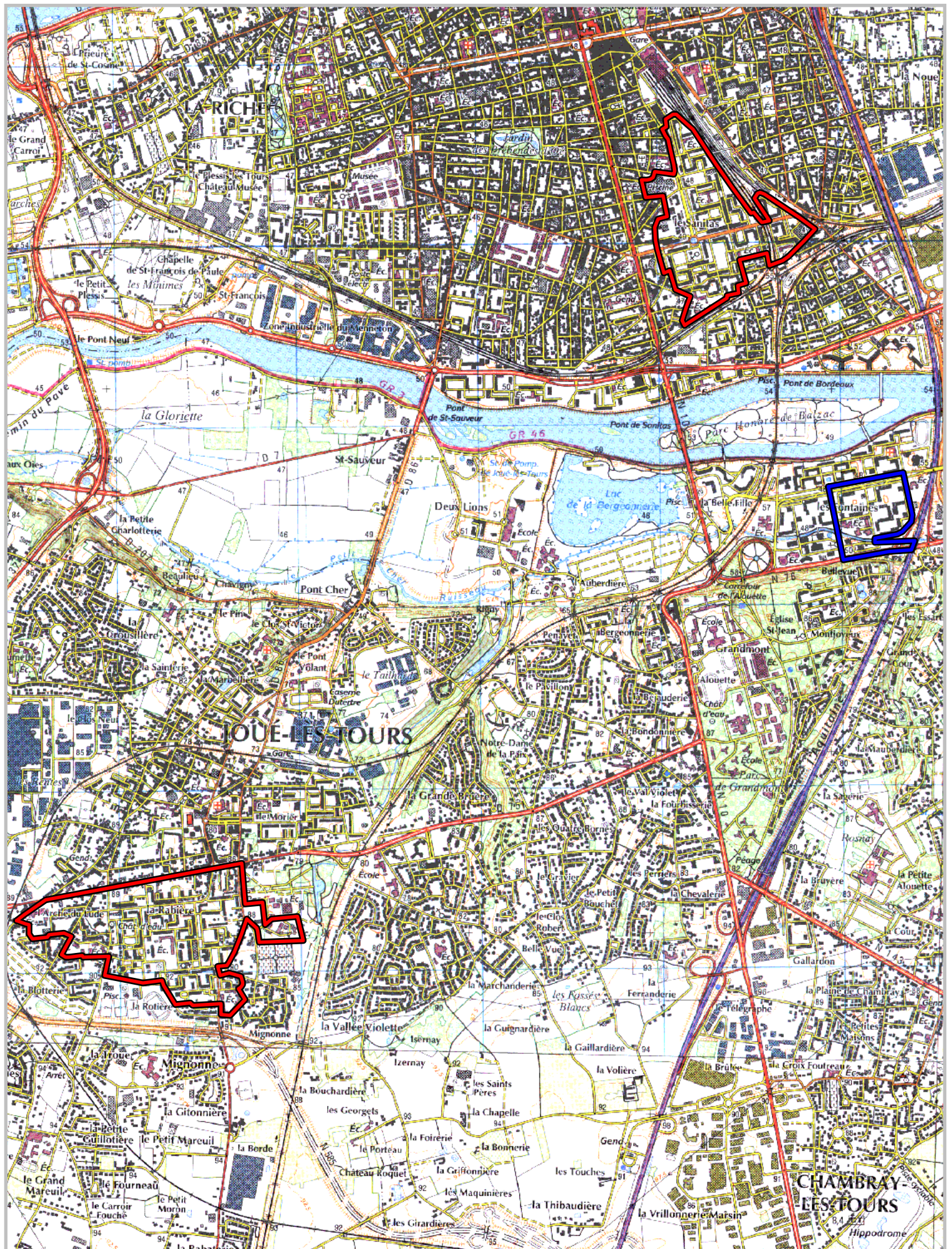
Région :	Centre
Département :	Indre et Loire
Commune :	Tours
Convention :	Tours
Quartiers :	Europe, Fontaine, La Rabâterie, La Rabière, Le Sanitas



Les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) faisant l'objet de la convention sont délimités par un trait de couleur rouge.
 Les quartiers de dérogation au titre de l'article 6 de la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 faisant l'objet de la convention sont délimités par un trait de couleur bleue.

500 m

1 cm correspond à 250 m



Les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) faisant l'objet de la convention sont délimités par un trait de couleur rouge.
 Les quartiers de dérogation au titre de l'article 6 de la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 faisant l'objet de la convention sont délimités par un trait de couleur bleue.



1 cm correspond à 250 m